

BAREME HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Applicables à compter du 1er octobre 2024, honoraires charge vendeur :

Prix de vente	Honoraires TTC*
< 50 000 €	4 000 €
51 000 € < 69 999 €	4 000 € + 4%
70 000 € < 99 999 €	4 000 € + 4%
100 000 € < 129 999 €	4 000 € + 4%
130 000 € < 159 999 €	4 000 € + 4%
160 000 € < 189 999 €	4 000 € + 4%
190 000 € < 300 000 €	4 000 € + 4%
300 000 € >	4 000 € + 4%
Honoraires de rédaction d'acte (à la charge de l'acquéreur)	450 €

*TVA incluse au taux de 20%



Analyse comparative de marché : OFFERTE

Achat – Vente – Location – Gestion

SAS LE CALVEZ au capital de 10 000€ - Siège social : 3 Ile Saint Michel, 22200 GUINGAMP – Tél : 02 96 40 15 89 –
RCS SAINT-BRIEUC B 824 806 061 – SIRET 82480606100019 - APE : 6831Z Agence immobilière - Carte Professionnelle :
Transaction et Gestion N°CPI 2201 2020 000 045 002 délivrée par la CCI Côtes d'Armor 16 rue de Guernesey, 22200 SAINT
BRIEUC – Assurance RCP Transaction et Gestion : MMA, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9 –
Garantie financière Transaction et Gestion : GALIAN, 89 rue la Boétie 75008 PARIS - TVA Intracommunautaire
FR90824806061 - Adhérent FNAIM - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les service du Mandat Confiance

7,2% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200 € TTC

Services complémentaires

	Service référence 8,4% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
<u>Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire).</u>	●	●	150€/dossier
<u>Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)</u>	●	●	100€
<u>Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux</u>	●	●	250€
<u>Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux</u>	●	●	150€/dossier
<u>Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux</u>	●	●	150€ + 4% du montant des travaux
<u>Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique</u>	●	●	50€/dossier
<u>Réalisation d'une visite conseil</u>	○	●	90€/visite
<u>Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers</u>	○	●	90€/lot/an
<u>Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)</u>	○	○	120€/lot
<u>Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété</u>	○	○	10€/lot/mois
<u>Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles</u>	○	○	90€/heure
<u>Représentation aux assemblées générales</u>	○	○	90€/ heure
<u>Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion</u>	○	○	3,03€/m ² (logement vide) 5€/m ² (meublé)
<u>GLI : assurance loyers impayés et dégradations locatives</u>	✳	✳	2,30% du loyer charges comprises

BAREME HONORAIRES DE LOCATION HABITATION, MIXTE ⁽¹⁾ ET MEUBLEE ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8,07 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3,03 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation (Offert dans le cadre d'un mandat de gestion)	50 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	2 % TTC du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie (Offert dans le cadre d'un mandat de gestion)	2 % TTC du montant annuel des loyers hors charges

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	2 % TTC du montant annuel des loyers hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

BAREME HONORAIRES BOX / GARAGE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et d'état des lieux	100 € TTC pour le bailleur
	100 € TTC pour le locataire

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

En tant que propriétaire, le coût des services location et gestion est entièrement déductible de vos revenus fonciers en régime réel.